

Des salariés en forme

Une étude de l'organisation d'expertise néerlandaise TNO (2009) le prouve : les salariés qui vont au travail à vélo sont en **meilleure forme** et sont **moins stressés**. Ils sont donc également **moins malades**.

Esprit d'équipe renforcé

Les actions en faveur du vélo, du type **challenge inter-entreprises**, contribuent au **renforcement de l'esprit d'équipe** au sein de l'entreprise.

Image positive de l'entreprise

En favorisant les trajets à vélo, votre entreprise se préoccupe de la **santé de son personnel** et a une **approche durable de la mobilité**. L'image dynamique des salariés à vélo se répercute **positivement** sur l'image de l'entreprise, qui gagne en attractivité.

Le saviez-vous ?

Contrairement à certaines idées reçues :

- le vélo fait partie des modes de transports **les moins accidentogènes**,
- le port du **casque** n'est pas obligatoire, sauf pour les enfants de moins de 12 ans,
- les **déplacements domicile-travail** n'engagent pas de responsabilité de la part de l'entreprise, pas plus à vélo qu'en voiture,
- le risque d'accidents est d'autant plus faible que les **cyclistes sont nombreux**.

En savoir plus : www.fub.fr



Mise en place d'un parking à vélos pour les salariés de Motorola à Toulouse

La loi prévoit que les frais des salariés qui se rendent à leur travail à vélo peuvent être pris en charge par l'employeur via le paiement d'une indemnité kilométrique vélo (IKV). Cette mesure est pour le moment facultative pour l'employeur.

Pour qui ? Pour les salariés du secteur privé. En attente d'un décret spécifique pour les salariés du secteur public.

Depuis quand ? Depuis le décret n°2016-44 du 11 février 2016.

Quel est son montant ? 0,25 €/km parcouru à vélo. Le calcul retient la distance à vélo entre le lieu de résidence du salarié et son lieu de travail (trajet le plus court).

Y a-t-il des exonérations ? Pour l'employeur : exonération de cotisations sociales, dans la limite de 200 € par an et par salarié. Pour le salarié : exonération d'impôt sur le revenu, dans la limite de 200 € par an.

Possibilité de cumul avec le remboursement à 50 % d'un abonnement aux transports collectifs, dans le cas d'un rabatement vers une gare ou un arrêt de transports en commun.



Fédération française
des Usagers de la Bicyclette (FUB)
12 rue des Bouchers • 67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 75 71 90
contact@fub.fr
www.fub.fr

Tampon de votre organisme :

Le vélo, c'est :

Pratique

- Temps de trajet constant, **sans problème d'embouteillage ni de stationnement**.
- Aussi rapide qu'en voiture : en ville, une automobile circule seulement à 18 km/h en moyenne alors qu'un vélo roule à 15 km/h (source : ADEME).

Economique

- Une **automobile coûte cher** : de 5 300 € à 7 000 € par an (source : Automobile Club de France).
- A vélo, le budget global d'entretien est de **moins de 150 € par an**.
- Vous pouvez également bénéficier de l'**indemnité kilométrique vélo** mise en place par votre employeur (voir au dos).



Dynamique

Vous n'avez ni le temps ni les moyens de vous enfermer dans une salle de sport ?

Aller au travail à vélo, c'est un moyen de **garder la forme au quotidien**.

Bon pour la santé

- Le fait d'aller tous les jours au travail à vélo permet de garder la santé et a des **effets préventifs sur de nombreuses pathologies** : stress, maladies cardio-vasculaires, cancers, etc. (source : British Medical Journal, 2017).
- Pour une plus faible exposition à la pollution atmosphérique, privilégiez les parcours à **l'écart des zones à fort trafic** : zones apaisées (zones 30, zones de rencontre), aménagements cyclables en site propre, voies vertes...

Épanouissant !

Se déplacer à vélo, c'est pouvoir s'arrêter en chemin pour faire de petits achats, faire vivre son quartier.



La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose à **toute entreprise, dans le périmètre d'un Plan de déplacements urbains (PDU) et regroupant au moins 100 salariés sur un même site, d'élaborer un PLAN DE MOBILITÉ** pour améliorer la mobilité de son personnel et encourager l'**utilisation de moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle** : vélo, transports en commun, covoiturage, travail à distance, flexibilité horaire, ... Ce plan permet de repenser l'organisation de l'ensemble des déplacements en lien avec les activités de l'entreprise.



Comment mettre en place un plan de mobilité dans son entreprise ?

- élaborer le **diagnostic** de mobilité initial,
- déterminer les **objectifs chiffrés** (en termes de report modal, de réduction des déplacements),
- dresser la liste des **actions à mener**,
- animer et coordonner la **mise en oeuvre** du plan de mobilité (via un comité de pilotage),
- réaliser le **suivi** et **évaluer** l'ensemble des mesures mises en place.

Conseils et ressources

- l'Autorité Organisatrice de la Mobilité du territoire
- l'ADEME : www.ademe.fr et www.evalpde.ademe.fr
- les CCI et leurs conseillers en mobilité
- www.cerema.fr et www.fapm.fr
- Guides "Plans de mobilité" publiés par FAPM/GART (2017) et RAC-F (2018)
- boosterdemobiliteactive.com
- wiki.lafabriquedesmobilites.fr



Les + de la FUB

Les associations locales de la FUB, notamment les **vélo-écoles**, organisent régulièrement des actions, telles que des **challenges inter-entreprises**, mais également des **formations avec conseils aux salariés** pour encourager l'utilisation du vélo sur les trajets domicile-travail. Renseignez-vous auprès de la vélo-école la plus proche sur www.fub.fr

Une panoplie d'actions vélo possibles

Les entreprises peuvent agir rapidement et avec **peu de moyens**. Les multiples initiatives créent une véritable émulation ! On peut par exemple :

- faciliter le **stationnement des vélos** : des arceaux modulables facilement accessibles (permettant d'attacher le cadre et la roue avant du vélo à un point fixe), si possible en espace couvert,
- créer un **local pour le petit entretien** ou offrir l'entretien du vélo chez un vélociste,
- **diffuser des "kits vélo"** avec gilets réfléchissants, pinces à vélo, sacoches ou panier et un bon antivol (cf. tests antivols FUB : www.bicycode.org),
- aider à l'acquisition de vélos en offrant une **indemnité pour l'achat** d'un vélo,
- mettre en place l'**indemnité kilométrique vélo pour ses salariés** (voir au dos),
- mettre à disposition une **flotte de vélos de société ou de vélos à assistance électrique**,
- proposer des **séances de vélo-écoles** pour les personnes ne sachant pas faire de vélo ou des séances de **remise en selle** pour ceux qui ne sont pas encore à l'aise dans la circulation,
- proposer des **formations** avec des conseils pour se déplacer à vélo en sécurité...

ST Microelectronics (Grenoble) est l'une des premières entreprises à avoir développé l'usage du vélo pour se rendre au travail. Suite au lancement de son plan de mobilité, plus de 50 % du personnel utilise désormais les transports en commun ou le vélo.



Un cabinet d'architecture à Lyon a participé au challenge inter-entreprises organisé par l'association locale Pignon sur Rue. A cette occasion, 75 % des salariés sont allés au travail à vélo.